

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE MASTELLOTTO – CREATION D'UN BASSIN D'EAUX PLUVIALES – RUE PAUL CLAUDEL ARRETE N° 2024/028		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la demande d'arrêt de police de la circulation en date du 12 février 2024 de la société MASTELLOTTO sollicitant la Ville concernant des travaux de création d'un bassin d'eaux pluviales rue Paul Claudel à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société MASTELLOTTO est autorisée à réaliser, à partir du 19 février 2024 et pour une durée de 21 jours, des travaux pour la création d'un bassin d'eaux pluviales rue Paul Claudel à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux la rue Paul Claudel sera barrée et le stationnement interdit sur la zone du chantier en journée ne nécessitant pas la mise en place d'une déviation. De même, trois places de stationnement seront neutralisées afin d'installer une base de vie pour la durée des travaux.
- Article 3 :** La société MASTELLOTTO est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société MASTELLOTTO devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société MASTELLOTTO ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 12 février 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE